

L'an deux mille huit, le huit décembre, le conseil municipal de la commune de SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Député-maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 28
- votants : 28

Date de convocation du conseil municipal : 2 décembre 2008

PRÉSENTS : M. BOISSERIE. Député-Maire, Mme PLAZZI. M. DARY. M. FREMONT. M. DUBOIS. Mme LAFONT. M. SUDRAT. Mme PRADEAU. Mme L'OFFICIAL, adjoints. M. DUPUY. Mme ROY-VEYRI. Mme RABAU. M. BOISSARD. Mme CHADELAUD. Mme ARNAUD. M. MIALARET. M. GORYL. Mme LAPLAUD. M. LACOMBE. Mme PAGNON. M. ROBERT. Mme MEYZIE. M. LAGORCE. M. COUDERT. Mme COLETTE. M. LAROCHE. M. VERGNOLLE, conseillers municipaux.

ABSENTE excusée (arrivée à 22h00) : Mme L'OFFICIAL.

ABSENTE : Melle LOULIER.

Mme L'OFFICIAL a donné procuration à Mme PRADEAU pendant son absence.

SECRÉTAIRE : Sylvie RABAU.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 septembre 2008 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIÈRES

A - Budget communal

1. AUTORISATION D'ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Rapporteur : Maryse PRADEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE L'ENGAGEMENT, LA LIQUIDATION ET LE MANDATEMENT, AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2009, DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE ET DU SERVICE ASSAINISSEMENT A CONCURRENCE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AUX BUDGETS 2008, NON COMPRIS LES CRÉDITS AFFÉRENTS AU REMBOURSEMENT DE LA DETTE.

2. DÉCISIONS MODIFICATIVES

① Budget communal

Rapporteur : Patrick DARY

➤ Ouvertures de crédits

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ AUTORISE L'OUVERTURE DE CRÉDITS SUIVANTE AFIN DE RÉGULARISER LES AMORTISSEMENTS CONCERNANT LE COMPTE 20414 « SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS » ;

☞ PRÉCISE QU'IL S'AGIT D'OPÉRATIONS D'ORDRE N'AYANT AUCUNE INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE.

LIBELLES	DEPENSES			LIBELLES	RECETTES		
	Article	Chapitre	Montant		Art.	Chap.	Montant
<u>Opérations d'ordre de transfert entre sections</u>				<u>Opérations d'ordre de transfert entre sections</u>			
Dotation aux amortissements	6811	042	34 666,00 €	Amort. des Immob. - Subv. d'équipement versées	280414	040	34 666,00 €
Total Général			34 666,00 €	Total Général			34 666,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LA DÉCISION MODIFICATIVE SUIVANTE AFIN DE PALLIER LES DEPENSES DE CHARGES DE PERSONNEL D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE.

LIBELLES	DEPENSES			LIBELLES	RECETTES		
	Art.	Chap.	Montant		Art.	Chap.	Montant
<u>Charges de personnel</u>				<u>Dotations et participations</u>			
Rémunération principale	64111	012	5 000,00 €	Participations - Autres	74718	74	10 000,00 €
Rémunération non titulaires	64131	012	5 000,00 €				
Total Général			10 000,00 €	Total Général			10 000,00 €

☞ Transfert de crédits

La mise en place du système comptable Hélios ayant entraîné de nouvelles contraintes,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, ADOPTE LA DÉCISION MODIFICATIVE SUIVANTE QUI RÉDUIT AU PLUS JUSTE LE DÉFICIT REPORTÉ DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

LIBELLES	Diminution			LIBELLES	Augmentation		
	Art.	Chap.	Montant		Art.	Chap.	Montant
				<u>Immobilisations corporelles</u>			
Solde d'exécution section d'invest. reporté		001	1 049,83 €	Autres Immob. Corporelles	2188	21	1 049,83 €
Total Général			1 049,83 €	Total Général			1 049,83 €

② Budget du service assainissement / ouverture de crédits

Rapporteur : Maryse PRADEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LA DÉCISION MODIFICATIVE SUIVANTE POUR RECTIFIER LA DIFFÉRENCE ENTRE LE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT ET LE RÉSULTAT RÉEL.

LIBELLES	Augmentation			LIBELLES	Augmentation		
	Art.	Chap.	Montant		Art.	Chap.	Montant
				<u>Immobilisations en cours</u>			
Solde d'exécution section d'invest. Reporté		001	28 200,00 €	Immobilisations corporelles en cours	2315	23	28 200,00 €
Total Général			28 200,00 €	Total Général			28 200,00 €

③ Budget du lotissement du Bocage / transfert de crédits

Rapporteur : André DUBOIS

La mise en place du système comptable Hélios ayant entraîné de nouvelles contraintes,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, ADOPTE LA DÉCISION MODIFICATIVE SUIVANTE QUI RÉDUIT AU PLUS JUSTE LE DÉFICIT REPORTÉ DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

LIBELLES	Diminution			LIBELLES	Diminution		
	Art.	Chap.	Montant		Art.	Chap.	Montant
				Opération d'ordre de transfert entre sections			
Déficit d'invest. Reporté		001	53,00 €	En-cours de production de trav.	3355	040	53,00 €
Total Général			53,00 €	Total Général			53,00 €

3. DEMANDES DE SUBVENTIONS

- **Réalisation de sanitaires au camping municipal**

Rapporteur : Arlette LAFONT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, SOLLICITE TOUTES LES AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES POUR LA RÉHABILITATION DES SANITAIRES DU CAMPING MUNICIPAL DONT LE COÛT EST ESTIMÉ A 70 000 € H.T.

- **Programmations culturelles des territoires ruraux**

Rapporteur : Michèle ROY-VEYRI

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, SOLLICITE UNE SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL AU TITRE DES PROGRAMMATIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES RURAUX.

4. TARIFS MUNICIPAUX

Rapporteur : Alain ROBERT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, FIXE LES TARIFS MUNICIPAUX COMME SUIT :

SERVICES	2009
Centre de Loisirs (par jour et par enfant)	
- <i>Centre de loisirs Quinsac</i>	8,00 €
- <i>Centre de loisirs Jules Ferry</i>	
Allocataires CAF	7,00 €
Non Allocataires CAF	2,80 €
Mobilier municipal - versement au CCAS	
Chaise	0,85 €
Table	3,60 €
Plateau Mobile	6,90 €
Pont Bascule	
la pesée	4,10 €
> à 15 tonnes	8,20 €
Photocopie	
A4	0,15 €
A4 Recto-Verso	0,25 €
A3	0,30 €
A3 Recto-Verso	0,40 €
Télécopie	
France	1,90 €
Étranger	2,90 €

Location de chapiteau	
1 ^{ère} journée	450 €
À compter de la 2 ^{ème} journée	250 €
Location Ferraud (salle par demi-journée)	
○ Petites salles	45 €
○ Grande salle	60 €
○ Forfait nettoyage	31 €
	62 €
Location Ferme du Mas (par jour)	
Salle Attane seule	
☞ Associations Saint-Yrieix	
1 ^{er} étage	115 €
Rez-de-chaussée	150 €
Salle vin d'honneur 3 heures maximum	75 €
☞ Personnes privées	135 €
1 ^{er} étage	170 €
Rez-de-chaussée	75 €
Salle vin d'honneur 3 heures maximum	
☞ Associations extérieures	150 €
1 ^{er} étage	210 €
Rez-de-chaussée	75 €
Salle vin d'honneur 3 heures maximum	
Salle Attane + cuisine	
☞ Associations Saint-Yrieix	
De 1 à 100 personnes	200 €
Plus de 100 personnes	280 €
☞ Personnes privées	
De 1 à 100 personnes	220 €
Plus de 100 personnes	310 €
☞ Associations extérieures	
De 1 à 100 personnes	250 €
Plus de 100 personnes	370 €
Salle Attane	
Bar seul	95 €
Bar + cuisine	140 €
Forfait nettoyage	200 €
Salle de la Halle (par demi-journée)	
Salle du bas	45 €
Forfait nettoyage	31 €
Salle du haut	62 €
Forfait nettoyage	31 €

Bibliothèque	
☞ Amende pour livres non rendus	
Livre pour adulte	1,50 €
Livre pour enfant	0,75 €
☞ Photocopie	0,15 €
☞ Sorties papiers sur imprimantes	
1 noir et blanc A4	0,15 €
1 couleur A4	0,30 €
Location jardins familiaux (forfait annuel)	50 €
Marché Couvert Salle de la Halle – à compter du 1^{er} janvier 2009	
le m ² par mois	6 €
Bornes – Badgeages (en cas de perte de carte et de ses supports)	
Carte à puce sans contact	6,80 €
Etui sécuritaire	0,85 €
Zip dérouleur	2,80 €
Cyberbase (modifiés par arrêté du 9 mai 2006)	
☞ Habitants de la communauté de communes	
Consultation 1 H	2,00 €
Impression couleur	0,30 €
Impression monochrome	0,15 €
3 séances initiation	10,00 €
☞ Habitants hors communauté de communes	
Consultation 1 H	2,50 €
Impression couleur	0,50 €
Impression monochrome	0,30 €
3 séances initiation	12,00 €
Marchés primés au gras (la saison)	30 €

SERVICES <i>A compter du 1^{er} février 2009</i>	Année 2009
Droits de places, foires et marchés ☞ Non abonnés étalage pour une foire ou un marché <ul style="list-style-type: none"> ○ < 2 mètres linéaires 2,80 € ○ Entre 2 et 5 mètres linéaires 4,40 € ○ > 5 mètres linéaires (le ml et à compter du 1^{er} ml) 1,50 € ☞ Abonnés (forfait semestriel payable d'avance) étalage pour une foire ou un marché <ul style="list-style-type: none"> ○ < 2 mètres linéaires 26,50 € ○ Entre 2 et 5 mètres linéaires 46,00 € ○ > 5 mètres linéaires (le ml et à compter du 1^{er} ml) 0,80 € étalage pour une foire et un marché <ul style="list-style-type: none"> ○ < 2 mètres linéaires 53,00 € ○ Entre 2 et 5 mètres linéaires 91,00 € ○ > 5 mètres linéaires (le ml et à compter du 1^{er} ml) 1,50 € 	
Cirques (forfait par jour) < 500 m ² 62,00 € > 500 m ² 104,00 €	
Occupation Domaine Public (pour l'année) <ul style="list-style-type: none"> ○ Transport de fonds 400,00 € ○ Terrasses cafés – le m² 34,00 € ○ Echafaudage – le m²/ semaine 1,20 € ○ Autres usagers – le m² 23,50 € ○ Benne : <li style="padding-left: 20px;">le 1^{er} jour 15,25 € <li style="padding-left: 20px;">les jours suivants 5,50 € 	
☞ Fête foraine : <ul style="list-style-type: none"> • Baraques (grues, stands) 4 €/ml • Manèges et attractions pour enfants 100 € • Manèges à sensations limitées 100 € (<i>train fantôme, palais des glaces...</i>) • Manèges à sensations fortes / forfait 180 € (<i>grands manèges, pieuvres, chenilles...</i>) • Attractions non motorisées 50 € (<i>trampoline, gonflables, saut à l'élastique...</i>) 	
Versement d'arrhes à l'inscription (25 % de la somme totale) Paiement de la somme restante après installation	

CIMETIERES	
Tarification de vente des concessions :	
Concession cinquantenaire (le m ²)	72 €
Concession perpétuelle (le m ²)	120 €
Location du caveau communal – par jour :	
• la première année	0,25 €
• après un an	2,50 €
Location dans le columbarium – pour 20 ans	250 €
Cavernes /cimetière La Seynie – pour 30 ans	600 €

Vacation de Police	
• du lundi au samedi	6,00 €
• le dimanche et jours fériés	8,35 €

CAMPING	
Plan d'eau	
• Pédalos la demi-heure	3,70 €
• Perte de balle Mini-golf	5,20 €
• Dégradation de matériel	55,00 €
Camping	
• Campeur par jour (moins de 10 jours)	3,60 €
• Enfants de moins de 10 ans – par jour	2,10 €
• Emplacement véhicule – par jour	4,80 €
• Stationnement camping car – par jour	13,00 €
• Camping mort – par jour	4,80 €
• Habitant de Bad-Windsheim et de La Wantzenau – 15 jours maximum	Gratuit
• Personnel saisonnier employé à la commune et à la Com. de com.	Gratuit
• Utilisation du lave-linge – le jeton	
• Tarif longue durée (10 jours consécutifs minimum) – par jour	3,90 €
• Tarif groupe (dont colonies, centres aérés...) – par jour et par personne (groupe à compter de 10 personnes)	3,20 €
	1,70 €

LOCATION DES CHALETS

Tarifs particuliers

	Chalet 6 personnes		Chalet 8 personnes	
Basse saison : du 1 ^{er} septembre au 30 juin	250 €	35,71 €*	300 €	42,85 €*
Haute saison : du 1 ^{er} juillet au 31 août	400 €	57,14 €*	450 €	64,29 €*
2 nuitées minimum (selon disponibilité)	150 €	75 €*	200 €	100 €*

Tarifs entreprises

La semaine	200 €	28,57 €*	230 €	32,85 €*
La quinzaine	300 €	21,43 €*	330 €	23,57 €*

Location draps

6 € par lit et par nuit

** nuit supplémentaire*

Nota Bene :

- Taxe de séjour de 0,20 € par jour et par personne. Les enfants de moins de 13 ans sont exonérés.
- Il est prévu de compter une participation supplémentaire en période hivernale concernant le chauffage électrique.

5. LOCATION DU GYMNASE DARNET PAR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Rapporteur : Jean-Philippe FREMONT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, FIXE LA LOCATION DU GYMNASE DARNET PAR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES COMME SUIVIT :

➤ Lycée Darnet	3 970,37 €
➤ LEP Darnet	1 758,97 €
➤ LEPA	183,25 €

6. ENCAISSEMENT DE REMBOURSEMENTS DE SINISTRES

Rapporteur : André MIALARET

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE L'ENCAISSEMENT DES REMBOURSEMENTS DE SINISTRES SUIVANTS POUR UN MONTANT TOTAL DE 4 255,67 € :

- 885,64 € : détérioration d'un robot Marinier suite aux orages du 29 août 2007 ;
- 666,15 € : détérioration d'un abri bus rue Michel Gondinet en octobre 2007 ;
- 488,15 € : détérioration d'un abri bus rue Oscar Niemyer le 22 février 2008 ;
- 1 600,25 € : candélabre accidenté à l'école Jules-Ferry le 24 février 2008 ;
- 615,48 € : dommages électriques sur un photocopieur suite à une surtension causée par un orage le 12 juin 2008.

7. VERSEMENT D'UN ACOMPTE

- **au C.C.A.S.**

Rapporteur : Annie ARNAUD

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ AUTORISE LE VERSEMENT D'UN ACOMPTE D'UN MONTANT DE 31 250 € AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, A VALOIR SUR LA PARTICIPATION QUI SERA DOTÉE AU BUDGET PRIMITIF 2009 ;

☞ PRÉCISE QUE LE RÈGLEMENT DU SOLDE S'EFFECTUERA EN TROIS VERSEMENTS SUR L'EXERCICE 2009.

- **au S.I.V.A.**

Rapporteur : Lionel COUDERT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ AUTORISE LE VERSEMENT D'UN ACOMPTE D'UN MONTANT DE 53 530 € AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE ARÉDIEN, A VALOIR SUR LA PARTICIPATION QUI SERA DOTÉE AU BUDGET PRIMITIF 2009 ;

☞ PRÉCISE QUE LE RÈGLEMENT DU SOLDE S'EFFECTUERA EN TROIS VERSEMENTS SUR L'EXERCICE 2009.

8. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB ARÉDIEN DE LUTTE

Rapporteur : Sylvie COLETTE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 160 € AU CLUB ARÉDIEN DE LUTTE, DESTINÉE A SOUTENIR LES ÉTUDES ET PERFORMANCES DE JORDAN NOBLET, JEUNE SPORTIF DE HAUT NIVEAU INSCRIT AU PÔLE DE LUTTE DE FONT ROMEU.

9. VERSEMENT D'INDEMNITÉS DE CONSEIL ET DE BUDGET AU RECEVEUR MUNICIPAL

Rapporteur : Marcelle LAPLAUD

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE D'ATTRIBUER AU RECEVEUR MUNICIPAL DES INDEMNITÉS DE CONSEIL ET DE BUDGET, LESQUELLES S'ÉLÈVENT A 1 163,51 € POUR L'ANNÉE 2008.

10. COTISATION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Rapporteur : Edmond LAGORCE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LE VERSEMENT DE LA SOMME DE 250 € A LA FONDATION DU PATRIMOINE, CORRESPONDANT A LA COTISATION DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2009.

11. 22^{ème} TOUR CYCLISTE DE LA DORDOGNE : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE EN TANT QUE VILLE-ÉTAPE :

Rapporteur : Cécile ARNAUD

La ville de Saint-Yrieix ayant été ville-étape en accueillant l'arrivée des coureurs du Tour de la Dordogne le 3 juillet après-midi et le passage de la deuxième étape le 4 juillet,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LE VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE 6 500 € A L'ASSOCIATION DES AMIS DU TOUR DE LA DORDOGNE.

12. ADMISSIONS EN NON VALEUR :

Rapporteur : Laurent GORYL

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE D'ADMETTRE EN NON VALEUR LA SOMME DE 815,69 € DÉTAILLÉE COMME SUIT :

- **42,00 € correspondant à une occupation du domaine public ;**
- **773,69 € correspondant à des frais de garderie et de cantine scolaires.**

B - Abattoir

Le conseil d'exploitation de l'abattoir s'est réuni le 23 octobre dernier et a rendu un avis favorable concernant les décisions suivantes :

I - Ouverture de crédits :

Rapporteur : Francis SUDRAT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE L'OUVERTURE DE CRÉDITS SUIVANTE, LA HAUSSE D'ACTIVITÉ DE L'ABATTOIR AYANT ENGENDRÉ DES CHARGES ET DES RECETTES SUPPLÉMENTAIRES NON PRÉVUES AU BUDGET PRIMITIF 2008 :

Libellés	Dépenses			Libellés	Recettes		
	Article	Chapitre	Montant		Article	Chapitre	Montant
Charges à caractère général				Produits des services du domaine			
Eau	60611	011	15 000 €	Redevance Veaux	70612	70	125 000 €
Gaz	60613	011	25 000 €	Redevance gros bovins	70631	70	50 000 €
Electricité	60614	011	10 000 €	Taxe d'usage	70631	70	25 000 €
Equarrissage	6181	011	30 000 €				
Taxes co-produits	6378	011	20 000 €				
Sous-total			100 000 €				
Charges de personnel							
Rémunération personnel	6411	012	60 000 €				
Charges sociales	6451	012	40 000 €				
Sous-total			100 000 €				
Total général			200 000 €	Total général			200 000 €

II - Virement de crédits :

Rapporteur : Francis SUDRAT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LE VIREMENT DE CRÉDITS SUIVANT AFIN DE TRAITER DES ACQUISITIONS DE 2007 NON INTÉGRÉES AU CALCUL DES AMORTISSEMENTS DE 2008 :

Libellés	Dépenses de fonctionnement			Libellés	Recettes d'investissement		
	Article	Chapitre	Opérations		Article	Chapitre	Opérations
Dotation aux amortissements	6811	042	+ 2 100 €	Amortissements installations générales	28135	040	+ 2 100 €
Virement section d'investi	023	023	- 2 100 €	Virement section fonctionnement	021	021	- 2 100 €

III - Encaissement et reversement d'une indemnité de sinistre :

Rapporteur : Jean-Claude DUPUY

- **Encaissement d'une recette exceptionnelle**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE L'ENCAISSEMENT DE LA SOMME DE 1 258,79 € AU COMPTE 778 « PRODUITS EXCEPTIONNELS » CORRESPONDANT AU

REMBOURSEMENT PAR LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MMA D'UN SINISTRE SURVENU DANS LES STABULATIONS DE L'ABATTOIR LE 7 JANVIER DERNIER.

- **Versement d'une dépense exceptionnelle**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LE VERSEMENT DE LA SOMME DE 1 658,79 € A LA SOCIETE VLS, CORRESPONDANT AU REMBOURSEMENT DU SINISTRE SURVENU DANS LES STABULATIONS LE 7 JANVIER DERNIER.

IV – Tarif du dévertébrage :

Rapporteur : Annie ARNAUD

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, FIXE A 0,32 € LE KILO LE TARIF DU DÉVERTÉBRAGE A COMPTER DU 9 DÉCEMBRE 2008.

PERSONNEL

TRANSFORMATIONS DE POSTES :

Rapporteur : Bernadette PAGNON

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LES TRANSFORMATIONS DE POSTES SUIVANTES :

- un poste de rédacteur chef à temps complet en poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- un poste d'animateur à temps complet en poste d'animateur principal à temps complet au 1^{er} décembre 2008 ;
- un poste d'ATSEM 2^{ème} classe à temps non complet en poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps non complet à partir du 1^{er} janvier 2009.

URBANISME

1. FUTURS LOGEMENTS A PUY DE ROYÈRE / EXONÉRATION DE LA TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT

Rapporteur : Sylvie RABAUD

Dans le cadre de la réalisation de 15 logements par l'ODHAC-Office Public de l'Habitat 87,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE D'EXONÉRER L'ORGANISME DU VERSEMENT DE LA TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT.

2. CESSION DE TERRAINS AU LIEU-DIT « LA BACHELLERIE DU NORD »

Rapporteur : Jean-Pierre LAROCHE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LA CESSION DE DEUX PARCELLES AU LIEU-DIT « LA BACHELLERIE DU NORD » AUX PERSONNES SUIVANTES :

- **parcelle cadastrée section ZT n° 37 d'une surface de 933 m² à Monsieur BESSAUDOU et Mademoiselle LEYSSENNE pour la somme de 14 928 € ;**
- **parcelle cadastrée section ZT n° 38 d'une surface de 934 m² à Monsieur DELHOUME pour un montant de 14 944 €.**

3. DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE VOIE COMMUNALE A BOURDELAS / ENQUÊTE PUBLIQUE

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Monsieur GENETAY, domicilié à Bourdelas, souhaitant se porter acquéreur d'une partie de la voie communale desservant sa propriété cadastrée section WX numéro 62,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LA PROCÉDURE DE DÉCLASSEMENT DE LADITE PARTIE DE VOIE COMMUNALE EN OUVRANT UNE ENQUÊTE PUBLIQUE A LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR.

CONVENTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

1. PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES :

- **Convention avec la Préfecture pour la mise en dépôt d'une station d'enregistrement des demandes de titres d'identité dans la commune**

Rapporteur : Michel LACOMBE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE AFIN DE DÉFINIR LES CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION D'UNE STATION D'ENREGISTREMENT DES PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES DANS LA COMMUNE.

2. PROTOCOLE D'ACCORD AVEC EDF EN FAVEUR DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Rapporteur : Raymond BOISSARD

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC EDF POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE.

3. DÉSIGNATION DE MEMBRES POUR SIÉGER AU CONSEIL D'EXPLOITATION DU LEPA :

Rapporteur : Marcelle MEYZIE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉSIGNE UN MEMBRE TITULAIRE ET UN MEMBRE SUPPLÉANT POUR SIÉGER AU CONSEIL D'EXPLOITATION DU LEPA, A SAVOIR :

- ↳ **Membre titulaire : Jean-Pierre LAROCHE**
- ↳ **Membre suppléant : Francis SUDRAT**

4. POUR INFORMATION :

- **Rapport annuel d'activité et extrait des comptes administratifs 2007 de la Communauté de Communes**

- **Décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

QUESTIONS AJOUTÉES A L'ORDRE DU JOUR

1. Demandes de dérogation au repos dominical / avis du conseil municipal :

Rapporteur : Mr le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DONNE UN AVIS FAVORABLE AUX DEMANDES DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL FORMULÉES PAR LES RESPONSABLES DES MAGASINS DÉFI MODE ET GÉMO CHAUSSURES IMPLANTÉS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.

2. Marché d'aménagement du centre équestre / rapport de présentation :

Rapporteur : André DUBOIS

Suite aux réunions de la commission d'appel d'offres les 1^{er} décembre pour l'ouverture des plis et 8 décembre pour l'analyse des offres dans le cadre du marché d'aménagement du centre équestre,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

☞ **RETIENT LES LOTS SUIVANTS :**

- lot n° 1 « Maçonnerie, gros œuvre » ;
- lot n° 4 « Terrassement, VRD » ;
- lot n° 5 « Boxes préfabriqués » ;
- lot n° 7 « Electricité ».

☞ **DÉCLARE INFRUCTUEUX LES LOTS SUIVANTS :**

- lot n° 2 « Charpente métallique, couverture, zinguerie » ;
- lot n° 3 « Clôtures bois, bardage bois » ;
- lot n° 6 « Plomberie ».

☞ **RELANCE UNE NOUVELLE PROCÉDURE POUR CES DERNIERS LOTS ET DONNE TOUTE AUTORISATION NÉCESSAIRE AUX FINS ENVISAGÉES A MONSIEUR LE MAIRE POUR LES LOTS RETENUS.**

MOTION DE SOUTIEN
aux Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)

Rapporteur : Arlette LAFONT

Dans le cadre des RASED mis en place depuis de nombreuses années, les maîtres spécialisés dans l'aide aux élèves en difficulté participent activement à la lutte contre l'échec scolaire. A Saint-Yrieix, ils aident chaque année entre 80 et 100 enfants.

Leur action est double : ils fournissent une aide personnalisée aux enfants les plus en difficulté au sein de petits groupes ou individuellement, en fonction des problèmes rencontrés. En outre, ils viennent en renfort de leurs collègues et des équipes éducatives dont ils font partie grâce à leurs compétences d'analyse et de diagnostic de la difficulté scolaire pour lesquelles ils ont été formés.

Essentielle, leur action n'est pas assurée par le dispositif de soutien mis en place cette année par le gouvernement ; par contre, elle peut le rendre plus efficace et plus égalitaire. En effet, pour s'en sortir et pour progresser, certains enfants en difficulté ont besoin d'une aide spécialisée, différente de la pédagogie classique, venant en complément de celle des classes ordinaires dans lesquelles ils doivent rester.

Comment comprendre que le gouvernement envisage aujourd'hui de supprimer presque un tiers de ces postes alors qu'il fait de la lutte contre l'échec scolaire sa priorité ?

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

☞ **demande** au Ministre de l'Education nationale de maintenir intégralement les postes de maîtres de RASED ;

☞ **soutient** la pétition rédigée par une douzaine d'organisations syndicales et professionnelles qui a déjà recueilli plus de 120 000 signatures.